

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

Décision du 28 septembre 2016 relative à la nomination des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique

NOR : AFSX1630875S

Le directeur général de la santé,

Vu l'ordonnance n° 2016-462 du 14 avril 2016 portant création de l'Agence nationale de santé publique;

Vu le décret n° 2016-523 du 27 avril 2016 relatif à la création de l'Agence nationale de santé publique;

Vu la décision du 18 décembre 2013 de la directrice générale de l'Institut de veille sanitaire relative à la proclamation des résultats des élections des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut de veille sanitaire;

Vu la décision du 4 mai 2010 du directeur général de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires portant nomination au conseil d'administration de l'Établissement de préparation et de réponse aux urgences sanitaires;

Vu le procès-verbal du 9 avril 2013 des opérations de vote et de dépouillement des élections en vue de la désignation des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé,

Décide :

Article 1^{er}

M. Dieter VAN CAUTEREN est désigné comme représentant titulaire du personnel au conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique.

Mme Samira MELLITI est désignée comme représentante titulaire du personnel au conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique.

M. Éric LECOINTRE est désigné comme représentant titulaire du personnel au conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique.

Article 2

Le mandat des personnes citées à l'article 1^{er} de la présente prend fin dès l'élection des représentants du personnel au conseil d'administration de l'Agence nationale de santé publique, au plus tard le 31 décembre 2016.

Article 3

Le directeur général de l'Agence nationale de santé publique est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait le 28 septembre 2016.

Le directeur général de la santé,
Pr B. VALLET